



## Compte rendu Comité de Pilotage Qualité des 3 cours d'eau 4 juillet 2017

### **Personnes présentes**

Alain Barré – CCT2C, Mairie de Beuvrequen  
Denis Gavois – SI Ambleteuse, Mairie de Wacquinghen  
Julien Boulanger – DDTM 62  
Jean Yves Gagneux – DDTM 62  
Denis Joly – CCT2C, Mairie de Ferques  
Jean Claude Ryckmann – Mairie de Ferques  
Guy Chemin – SIA Marquise Rinxent  
Franck Parenty – Mairie de Bazinghen  
Jean Paul Dumont – Mairie de Wierre Effroy  
Alice Dufossé – Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais  
Jean Sébastien Fasquelle – AFB  
Paul Emilien Toucry – AFB  
Thierry Cazin – CCDS  
Philippe Clabaut – SIR Quesques, Mairie de Selles  
Clément Morel – SIR Quesques  
Lilian Dacquain – Mairie de Desvres  
Gérard Pécron – Mairie de Desvres  
Jean Claude Pruvost – Mairie de Longfossé  
Philippe Botte – SESE Samer, Mairie de Samer  
André Deffrenne – Mairie Neufchatel Hardelot  
Pierre Dubois – CD62  
Max Sergent – CD62  
Laura Biance – CD62  
Jean Jacques Lamarche – Mairie de Saint Martin Boulogne  
Audrey Wacquet – CAB  
Nathalie Lemaire – Agence de l'Eau Artois Picardie  
Ludovic Lemaire – Agence de l'Eau Artois Picardie  
David Collin – Symsageb  
Yves Marsollier – Symsageb  
Isabelle Longavesne – Agence de l'Eau Artois Picardie  
Daniel Parenty – Président de la CLE du Boulonnais et du Symsageb  
Frédérique Barbet – CLE du Boulonnais, Symsageb

### **Personnes excusées**

M. Feutry - SI Colembert  
M. Bouclet – CCT2C et SI Bonningues les Calais  
M. Logié – SI Wimille Wimereux et Mairie de Wimille  
M. Callewaert – Mairie de Camiers  
M. Congy – CA2BM  
Mme Telliez – Mairie de Hardinghen  
Agence Régionale de Santé  
M. Dausque – 6<sup>ème</sup> section de wateringues

---

### **Objectifs et finalité de la démarche**

Etablir un diagnostic de la qualité des cours d'eau du Boulonnais

Proposer des actions ciblées par sous bassin versant en fonction des problématiques de pollution rencontrées

-> Améliorer la qualité des cours d'eau à l'échelle du territoire du SAGE du Boulonnais pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et le SDAGE Artois Picardie

Cours d'eau	Bon état écologique
Liane	2021
Wimereux	2021
Slack	2027

---

## **Résumé des interventions**

(Supports de présentation fournis en annexe au courrier)

### **Diagnostic initial des 3 cours d'eau**

Utilisation des campagnes de mesures réalisées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Conseil Départemental du Pas de Calais, et des données disponibles auprès des SPANC, de la DDTM62, du SAGE du Boulonnais.

Les campagnes de mesures ont été réalisées pour les 3 cours d'eau par temps sec et par temps de pluie entre 2013 et 2016. Les mesures effectuées sont de nature physico-chimique et bactériologique.

Un état des lieux de l'assainissement collectif, non collectif et des rejets directs au cours d'eau a également été réalisé.

Bilan du diagnostic initial

Globalement, la qualité des 3 cours d'eau est dégradée par temps de pluie.

Cours d'eau	Problématiques relevées
<b>Liane</b>	Problème sur le phosphore : impacts des systèmes d'assainissement de Desvres et Samer Concentration en bactéries sur l'ensemble du cours d'eau, localement élevée Rejets agricoles à Brunembert et Bournonville
<b>Wimereux</b>	Problème en MES sur le bassin versant du Grigny lié entre autres à la dégradation des berges par le bétail Forte concentration en phosphore sur le Grigny, mauvaise qualité eau phosphore et bactéries à Colembert Mauvaise qualité à Conteville-lès-Boulogne (Ruisseau du Pont Jean Marck)
<b>Slack</b>	Rejets directs domestiques surtout à Rinxent Absence de réseau de collecte des eaux usées Station d'épuration de Marquise performante pour l'azote Apports importants en MES sur le bassin versant du Blacourt

### **Etat écologique des cours d'eau – secteur test du SI Quesques**

Des campagnes de mesures bactériologiques et physico-chimiques ont été réalisées par le Conseil Départemental du Pas de Calais et le SI Quesques en de nombreux points depuis 2014.

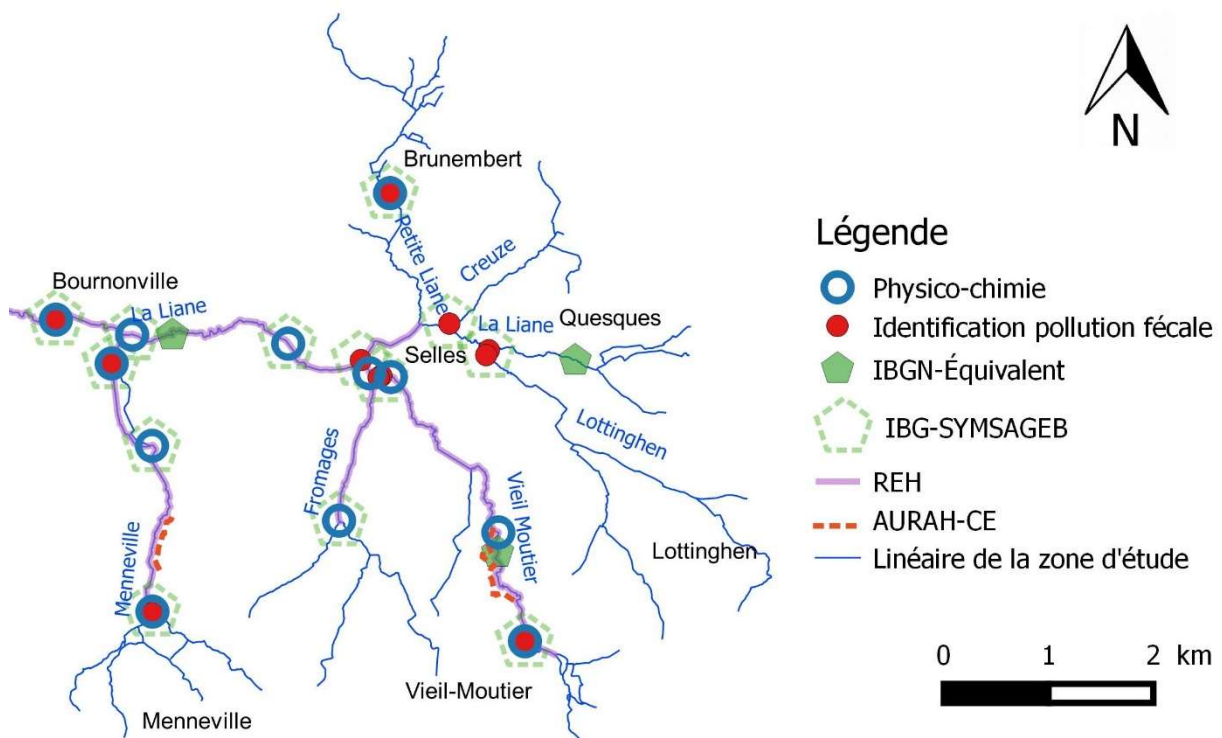
Dans le but de compléter ce diagnostic initial, de proposer des indicateurs écologiques pouvant attester de la qualité écologique et de mesurer ainsi l'efficacité des travaux menés en matière de restauration et d'entretien des cours d'eau, une réflexion a été engagée sur un secteur test : le territoire du syndicat des eaux de Quesques.

Des analyses complémentaires (physico-chimie, bactériologie, pesticides) vont être réalisées durant l'été 2017 en partenariat avec le Département du Pas de Calais.

En complément, seront réalisés :

- Des suivis hydromorphologiques par la méthode REH (réseau d'évaluation des habitats) qui permet de décrire le milieu physique et son état d'anthropisation à l'échelle de tronçon de cours d'eau ;
- Des audits rapides de la qualité hydromorphologique (AURAH-CE) ;
- Des suivis biologiques avec la réalisation d'IBGN (Indice Biologique Global Normalisé) compatible avec la DCE et des Indices biotiques "allégés" basés sur le principe de l'IBGN mais plus simple et plus rapide à mettre en œuvre.

Enfin, l'origine des pollutions fécales sera identifiée grâce à une méthode normalisée qui permet d'identifier les marqueurs génétiques de la bactérie *Escherichia coli*. Une distinction sera donc faite entre le genre « Humain », « Ruminant » et « Général ». Cela permettra de quantifier les origines de pollution fécales, de connaître l'impact de la divagation du bétail sur la qualité de l'eau ainsi que celle des travaux de restauration après réalisation. Cela permettra également d'orienter les actions prioritaires à mettre en place en vue de l'amélioration de la qualité physico-chimique des cours d'eau.



**Carte des prélèvements programmés sur le territoire du SI Quesques – prévisionnel été 2017 –**

Les objectifs de cette étude sur la qualité écologique des cours d'eau sont les suivants :

- Réaliser un diagnostic écologique adapté aux problématiques
- Faire une synthèse des résultats
- Proposer des solutions de restauration des cours d'eau et d'amélioration des méthodes de suivis
- Réaliser les évaluations financières des travaux : coûts / bénéfices

### Questions diverses

M. Cazin s'interroge sur l'opportunité d'utiliser Carly comme point de référence DCE.

M. Lemaire répond que ce choix a été fait par l'Etat et que ce point est considéré, compte-tenu de sa position médiane sur le bassin versant (une grande partie du bassin versant n'est pas pris en compte), comme représentatif de l'état du cours d'eau pour l'ensemble du bassin versant.

M. Lemaire précise également que le premier objectif DCE était fixé à 2015 et que nous ne l'avons pas atteint. D'où un report à 2021. Cette fois, il faut profiter des quelques années de report pour réaliser les actions qui nous permettront de répondre à la réglementation.

M. Fasquelle demande à mettre en parallèle les débits mesurés afin d'interpréter notamment les résultats d'analyses et les rejets des déversoirs d'orage.

M. Barré demande pourquoi les rejets des carrières peuvent poser problème en termes de matières en suspension en raison du fait qu'ils sont autorisés à en rejeter.

Mme Barbet précise que les seuils sont fixés dans les arrêtés préfectoraux d'exploitation mais que ceux-ci relèvent de la réglementation des Installations Classées. Cela ne correspond pas forcément aux seuils qui sont fixés par la DCE. D'où la nécessité de réfléchir à la compatibilité de ces rejets avec le milieu récepteur à l'issue du diagnostic final.

M. Lemaire ajoute qu'une partie des matières en suspension est également issue du ruissellement sur les stériles.

M. Toucry revient sur la pollution observée en phosphore. En temps de pluie, on devrait plutôt observer une diminution des concentrations mesurées, en lien avec la dilution. Ici, c'est l'inverse. On peut donc penser plutôt à un déversoir de STEP qui déborde plutôt qu'à de l'ANC.

M. Lemaire ajoute que l'ANC est une problématique bien visible en tête de bassin par temps de pluie.

M. Clabaut signale également que la qualité des cours d'eau en tête de bassin est meilleure qu'il y a une quinzaine d'années où l'on pouvait observer des algues filamenteuses et le colmatage des fonds des cours d'eau. Les choses se sont améliorées, mais il reste des points noirs à résorber.

M. Lemaire précise que l'objectif du COPIL est bien de pointer les secteurs à problèmes et de pointer les rejets impactants. Le COPIL permettra de centraliser en quelque sorte, un travail que les collectivités ou syndicats peuvent mener de manière disparate.

M. Parenty s'interroge sur la possibilité de mettre en place un traitement du phosphore à la sortie des STEP.

M. Lemaire répond qu'un traitement du phosphore est programmé théoriquement l'année prochaine pour Desvres. En revanche, il ajoute que la problématique des déversoirs d'orage doit être traitée en parallèle car si ceux-ci débordent, qu'il y ait traitement du phosphore ou non, les effluents déverseront directement au milieu naturel.

M. Toucry demande si les prélèvements réalisés sont ponctuels ou en continu.

M. Longavesne répond que l'Agence de l'Eau a installé des cabines automatiques sur les 3 cours d'eau pour réaliser des prélèvements haute fréquence. En parallèle, des prélèvements ponctuels ont également été réalisés.

M. Defrenne s'interroge sur les obligations réglementaires imposées aux agriculteurs pour ne plus faire circuler le bétail dans le cours d'eau.

M. Collin répond qu'à sa connaissance il n'existe pas de réglementation particulière sur le Boulonnais interdisant la divagation du bétail au cours d'eau. Dans le cadre des plans de gestion et plus particulièrement du volet restauration, des préconisations d'aménagements ont été faites afin de limiter l'accès continu du bétail au cours d'eau. Ainsi il peut être proposé la pose de clôture associée à des systèmes d'abreuvement. Tout est fonction des caractéristiques des berges en présence.

M. Fasquelle ajoute que des prescriptions existent dans les arrêtés ICPE.

M. Parenty signale qu'avant 2013 il n'y avait pas de campagnes de mesures, et que cela est regrettable. Ainsi, il propose que soit mis en place un suivi régulier avec des mesures en cours d'eau.

M. Lemaire répond qu'en fonction du programme d'actions qui sera défini, on pourra mettre en place un suivi sur certains secteurs à fréquence régulière (pas forcément tous les ans, mais tous les 2 ou 5 ans par exemple).

M. Clabaut tient à remercier le Conseil Départemental du Pas de Calais pour sa présence et son action sur le territoire du Syndicat depuis 2014.

M. Cazin demande ce qui pourra être fait sur les rejets critiques liés à des particuliers / industriels / collectivités ?

Mme Barbet répond qu'en fonction de la cible concernée, la CLE se chargera d'informer et de mettre en relation les différents services pour que la pollution soit résorbée.

M. Gagneux ajoute que la réglementation est à faire appliquer et que le programme d'actions devra la prendre en compte, afin de pouvoir notamment procéder aux contrôles et prescriptions éventuels.

---

### **Perspectives**

Réunion de COPIL début septembre 2017

Intégration des analyses réalisées cet été pour finalisation du diagnostic

Propositions de mesures ciblées par sous bassin versant pour régler les problématiques de pollution au cas par cas

Comité de suivi à mettre en place de manière régulière pour suivre l'avancement du programme d'actions et l'évaluer

---

### **Glossaire**

COPIL – Comité de Pilotage

SDAGE – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif

MES – Matières En Suspension

DCE – Directive Cadre européenne sur l'Eau

REH - Réseau d'Evaluation des Habitats

AURAH-CE – Audit Rapide de l'Hydromorphologie des Cours d'Eau

IBGN – Indice Biologique Global Normalisé

STEP – Station d'épuration

ANC – Assainissement non collectif

ICPE – Installations Classées pour la Protection de l'Environnement